



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/11/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 23 novembre 2009
D - 20090648

Aujourd'hui Lundi 23 novembre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(Sauf de 19h10 à 19h25 M. Hugues MARTIN)

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX (*présent jusqu'à 18h10*), M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*absent à partir de 17h45*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (*absente à partir de 17h55*), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (*absente à partir de 17h30*), Mme Emmanuelle AJON (*absente à partir de 17h30*), M. Matthieu ROUYEYRE (*absent à partir de 16h30*), M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Jean Charles BRON, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Constance MOLLAT, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Sarah BROMBERG,

Fourniture de pièces détachées et prestations de réparations. Signature des marchés. Autorisation.

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la maintenance des véhicules et engins, géré par le Parc Auto, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par ce Service afin d'acheter des pièces détachées et faire réaliser des prestations de réparations.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n° 15 – Acquisition de pièces détachées, outillages, accessoires et prestations de réparations pour véhicules légers de marque TOYOTA.
Faute de réponse, ce lot, estimé à 8000 euros TTC par an, sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot n° 18 – Acquisition de pièces détachées, outillages, accessoires et prestations de réparations pour véhicules légers et utilitaires légers de marque RENAULT et autres marques associées.
La dépense annuelle est estimée à 100 000 euros TTC
Société RENAULT RETAIL GROUP qui consent différentes remises en fonction du type de pièces détachées.

Lot n° 19 – Acquisition de pièces détachées, outillages, accessoires et prestations de réparations pour véhicules légers et utilitaires légers de marque CITROEN et autres marques associées.
La dépense annuelle est estimée à 50 000 euros TTC.
Groupement SCDPR/CITROEN qui consent différentes remises en fonction du type de pièces détachées.

Lot n° 20 – Acquisition de pièces détachées, outillages, accessoires et prestations de réparations pour véhicules de propreté de marque DULEVO.
La dépense annuelle est estimée à 50 000 euros TTC.
Société DULEVO qui consent une remise de 15 %.

Lot n° 21 – Acquisition de pièces détachées, outillages, accessoires et prestations de réparations pour cyclomoteurs, motocycles, scooters et cycles de marques PIAGGIO et autres marques associées
La dépense annuelle est estimée à 8 500 euros TTC
Société CYBER SCOOT qui consent une remise de 20 %.

Lot n° 22 – Acquisition de pièces détachées, outillages, accessoires et prestation de réparations, montage d'équipements électriques et électroniques pour tous véhicules et engins
La dépense annuelle est estimée à 50 000 euros TTC.
Société BOUTEVILLE qui consent des remises de 42 et 55%.

Lot n° 23 – Prestations de réparations de sellerie de véhicules automobiles, cyclomoteurs, motos et engins.
La dépense annuelle est estimée à 8 000 euros TTC.
Société SELLERIE GENERALE qui consent une remise de 15 %.

Lot n° 24 – Acquisition de pièces détachées, outillages, accessoires et prestations de réparations pour véhicules et engins de marque BELLIER.
Faute de réponse satisfaisante ce lot, estimé à 10 000 euros TTC par an, sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot n° 25 – Fourniture de pièces détachées, d'accessoires et équipements adaptables et d'origine pour tous types de véhicules, engins, remorques.

La dépense annuelle est estimée à 120 000 euros TTC.

Société AD GIRONDE qui consent différentes remises en fonction du type de pièces détachées.

Lot n° 26 – Fourniture de pneumatiques, chambre à air et accessoires, ainsi que prestation de réparations de roues pour tous types de véhicules, engins et remorques.

La dépense annuelle est estimée à 80 000 euros TTC.

Société EUROMASTER, qui consent différentes remises en fonction du type de pièces détachées.

Les marchés à bons de commande seront conclus pour un an reconductible 3 fois selon les dispositions de l'article 77.1 du code des marchés publics sans montant minimum, ni maximum et ceci afin de ne pas être soumis à un montant minimum qui engagerait financièrement la Mairie de Bordeaux dans le cas où celui-ci ne serait pas atteint. En effet, les services concernés ne sont pas en mesure de faire une prévision à long terme concernant principalement l'achat de pièces détachées et de réparations à effectuer sur les matériels.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. rubrique 020, articles 60632, 61551.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 novembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE